

Luxembourg, le 26 juin 2006

A tous les professionnels du secteur financier soumis à la surveillance de la CSSF et qui sont visés par la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

**CIRCULAIRE 06/250**

**Concerne : Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme - mise à jour de la liste des pays et territoires non coopératifs (PTNC)**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre attention la décision prise par le Groupe d'Action Financière (GAFI) lors de sa réunion plénière du 20 au 23 juin 2006 au sujet des pays figurant sur la liste des pays ou territoires jugés non coopératifs (PTNC).

Le GAFI a décidé de retirer le NIGERIA de la liste des PTNC après la mise en oeuvre par celui-ci de réformes anti-blanchiment et de mesures pour lutter contre la corruption.

Par conséquent, la liste actuelle des PTNC se présente comme suit : Myanmar.

Concernant l'attitude à adopter à l'égard des pays figurant sur la liste des PTNC, nous vous prions de vous reporter notamment aux points 73 et suivants de la circulaire 05/211 du 13 octobre 2005.

Veuillez également noter qu'aucune juridiction ne fait l'objet de contre-mesures décidées par le GAFI.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Simone DELCOURT  
Directeur

Arthur PHILIPPE  
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS  
Directeur Général